

Administration communale

de

Woluwe-Saint-Pierre

Gemeentebestuur

van

Sint-Pieters-Woluwe

**CONVOCATION
BIJENROEPING**

Le 24 FEVRIER 2014

24 FEBRUARI 2014

Art. 90 de la nouvelle loi communale.

- Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.
- Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.
- Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article 87, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation appellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

En complément à son ordre du jour du mardi 25.02.2014, nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal examinera également, au cours de cette séance, les points mentionnés ci-après :
Ter aanvulling van zijn dagorde van dinsdag 25.02.2014, hebben wij de eer u te melden dat de Gemeenteraad, tijdens deze zitting, eveneens de hiernavermelde punten zal onderzoeken :

A la demande de M. Jean-Claude LAES, conseiller communal :
Op verzoek van Dhr. Jean-Claude LAES, gemeenteraadslid :

067. Interpellation - "Irrégularités commises lors de la désignation des organes de l'A.S.B.L. communale WOLU-SPORT"

Interpellatie - "Onregelmatigheden gebeurd bij de aanduiding van de organen van de gemeentelijke V.Z.W. WOLU-SPORT"

A la demande de Mme Anne-Charlotte d'URSEL, conseiller communal :
Op verzoek van Mw. Anne-Charlotte d'URSEL, gemeenteraadslid :

068. Interpellation - "Regroupement des écoles des devoirs sous une même structure"

Interpellatie - "Hergroepering van de centra voor huiswerkbegeleiding in een zelfde structuur"

A la demande de Mme Cécile VAINSEL, conseiller communal :
Op verzoek van Mw. Cécile VAINSEL, gemeenteraadslid :

069. Interpellation - "Manifestations du CICHEC"

Interpellatie - "Manifestaties van CICHEC"

Ces points seront examinés en séance publique après le point 030 de l'ordre du jour.

Deze punten zullen in openbare vergadering na punt 030 van de dagorde onderzocht worden.

Par ordonnance :

In opdracht :

Le Secrétaire communal,
De Gemeentesecretaris,

Le Président du Conseil communal,
De Voorzitter van de Gemeenteraad,

Georges MATHOT

Francis DELPÉRÉE